



Jugement après déménagement

Par **flopie**, le **13/01/2011** à **21:11**

bonsoir

nous sommes séparé depuis 1999 je vais quitter la région parisienne pour aller vivre sur la région de bordeaux
nous avons actuellement un jugement qui dit que c'est a la charge du pere de venir chercher sa fille et de la reconduire mais il refuse de payer pour que sa fille vienne le voir pendant les vacances scolaire comment faire si il lui envoie pas les billets
ma fille veut bien y aller mais pas la totalité des vacances scolaire comment faire pour que nous ne soyons pas dans nos tord si elle veut pas y aller
merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **13/01/2011** à **21:24**

[s]Il est inutile d'ouvrir plusieurs posts pour le même sujet. Merci de rester dans le fil de votre premier message.[/s]

Par **flopie**, le **13/01/2011** à **21:47**

désoler je ne savais pas merci